

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

REÇU LE :

07 DEC. 2022

SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

**SÉANCE du 29 novembre 2022**

**Délib.2022 – 24**

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p>23 novembre 2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf novembre à seize heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p><b>Nombre de membres</b></p> <p>En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12</p>	<p><b>Membres présents :</b> Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme GUISET Danièle, Mme DADA Françoise, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme PISSON CECCALDI Eveline.</p> <p><b>Membre absent ayant donné procuration :</b> Mme KIMPE Astrid à Mme BARANOFF Brigitte</p> <p><b>Membres absents excusés :</b> M. Michel COSTE, M. VILA-PASOLA Marti, M. MAITRE Claude, Mme DEWANGEN Evelyne, Mme GUERRIER Annie.</p>
<p><b>Votes</b></p> <p>Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p><b>Date d'affichage</b></p> <p>7/12/2022</p> <p><b>Date de publication et de mise en ligne</b></p> <p>7/12/2022</p>	<p><b>Objet : Coupons sport et culture</b></p> <p>Madame Brigitte BARANOFF, Vice-Présidente, rappelle au conseil d'administration que, par délibération en date du 16 septembre 2014, le conseil a décidé d'accorder une aide financière pour les enfants et adolescents de moins de 18 ans qui souhaitent adhérer à un club sportif agréé Jeunesse et Sport et à une association culturelle ou artistique de la Ville.</p> <p>L'école de Musique associative, Enseignement Musical en Vallespir, ayant été dissoute, l'enseignement de la musique à Céret est organisé par l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut et du Bas Vallespir, depuis septembre 2022.</p> <p>Il est donc proposé au Conseil de pouvoir continuer à verser l'aide aux enfants et adolescents fréquentant la nouvelle école de musique intercommunale.</p> <p style="text-align: center;"><b>Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres présents</b></p> <p>-de maintenir les aides suivantes pour les cotisations aux associations sportives et culturelles de la Ville et pour l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut et du Bas Vallespir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pour les cotisations comprises entre 40 € et 79 €, l'aide sera de 20 €</li><li>○ Pour les cotisations comprises entre 80 € et 149 €, l'aide sera de 40 €</li><li>○ Pour les cotisations supérieures ou égales à 150 €, l'aide sera de 60 €</li></ul>

Ces aides matérialisées sous forme de coupons sport et culture continueront à être attribuées pour une seule adhésion à un club sportif et à une association culturelle/ou à l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut et du Bas Vallespir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS  
Mme Brigitte BARANOFF



C.C.A.S.  
Mairie de CÉRET  
Pyrénées-Orientales  
Tel. : 04.68.87.00.06